

**Dans sa séance du 12 mai 2026 le conseil municipal de la Ville de Thônex a adopté les objets suivants :**

**Délibération administrative DA 26\_035 Approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025**

le Conseil municipal décide  
par 24 voix pour, 2 abstentions

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2025 dans leur intégralité et annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2025 pour un montant de CHF 59'742'980.33 aux charges et de CHF 59'846'864.36 aux revenus ; l'excédent de revenus s'élevant à CHF 103'884.03.
3. Cet excédent de revenus de CHF 103'884.03 se décompose de la manière suivante : un résultat opérationnel de CHF 103'884'03 et un résultat extraordinaire de CHF 0.00.
4. D'approuver le compte des investissements 2025 pour un montant de CHF 11'154'343.84 aux charges et de CHF 2'364'465.76 aux recettes ; les investissements nets s'élevant à CHF 8'789'878.08.
5. D'approuver le bilan au 31 décembre 2025, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 265'729'903.89.
6. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2025, pour un montant total de CHF 561'026.09 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
7. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

**Délibération administrative DA 26\_036 Approbation des comptes annuels 2025 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement**

le Conseil municipal décide  
par 25 voix pour, 1 abstention

1. D'approuver les comptes de l'exercice 2025 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.

**Résolution administrative RA 26\_06 Approbation des comptes annuels 2025 du Centre Sportif Sous-Moulin**

le Conseil municipal décide  
par 22 voix pour, 4 abstentions

1. De valider les comptes de l'exercice 2025 du Centre Sportif Sous-Moulin tels qu'ils lui ont été présentés.

**Délibération administrative DA 26\_033 Contreprojet à l'initiative populaire communale "+150 places de crèche à Thônex" et ouverture d'un crédit d'étude de CHF 30'000.-**

le Conseil municipal décide

par 26 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'adopter / refuser le contreprojet à l'initiative populaire communale "+150 places de crèche à Thônex", prévoyant que :  
« Les autorités communales de Thônex prennent toutes les mesures nécessaires pour créer 150 nouvelles places de crèche, sous forme de places d'accueil d'ici à 2035 et de développer ces places en créant de nouvelles structures d'accueil publiques pour la petite enfance, prioritairement à prestations élargies, et en mettant en place des collaboration avec des entités publiques ou parapubliques (propriété, gouvernance ou surveillance), notamment la FJT, des Communes voisines, des fondations communales ou intercommunales, des groupements intercommunaux, voire des crèches créées sur la base des partenariats avec des entreprises dont la vocation n'est pas la petite enfance, afin de pouvoir mettre à disposition également des places d'accueil dans des structures privées ou dans des structures d'accueil de communes voisines. »
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 30'000.- pour conduire des recherches, des prospectives et négociations en faisant appel à des mandataires et appuis externes afin de pouvoir concrétiser les termes du contreprojet dans la temporalité énoncée dans celui-ci.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation de projets fondés sur le présent contreprojet, ce crédit d'étude sera intégré dans l'un des crédits principaux, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation de projets fondés sur le présent contreprojet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité qui figurera au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant du présent crédit d'étude afin de permettre l'exécution de ces études.

**Délibération municipale DM 26\_034 Renouvellement des membres du bureau du conseil municipal pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 31 mai 2027**

le Conseil municipal décide

à l'unanimité que

**Le bureau du conseil municipal a été formé comme suit pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 31 mai 2027 :**

Président :	M.	Sébastien THOMAS	UDC
1 <sup>er</sup> vice-président :	M.	Fabrice BOUX DE CASSON	PLR
2 <sup>ème</sup> vice-président :	M.	Daniel LOUREIRO	ALTERNATIVE
Secrétaire :	M	<b>Julien Niklaus</b>	
1 <sup>er</sup> vice-secrétaire :	Mme	Pélagie N'GUESSAN	LE CENTRE-VL

**Délibération administrative DA 26\_029 Demande d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 488'000.- pour financer le projet de réaménagement de l'espace culturel du Bois-des-Arts, parcelle 6226 de Thônex sise ch. du Bois-des-Arts 62**

le Conseil municipal décide

par 13 voix pour, 10 voix contre, 3 abstentions

1. De procéder à une étude détaillée pour le réaménagement de l'Espace culturel du Bois-des-Arts
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude complémentaire de CHF 488'000.- destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude complémentaire comme le crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 488'000, afin de permettre l'exécution de cette étude.

**Pour les délibérations, le délai référendaire expire le 30 juin 2026**



Frédéric Piguet, Président  
du Conseil municipal 2025-2026